



Août 2022

Le projet d'une loi « d'EXCEPTION » portée par la première ministre et la ministre de la Transition Énergétique menace gravement notre patrimoine naturel et bâti, la valeur de nos biens, la biodiversité, le tourisme, notre santé à tous... en livrant nos campagnes à l'appétit des promoteurs éoliens.

Ce projet d'accélération d'implantation des éoliennes aboutirait, s'il est voté en l'état, au saccage de nos paysages ruraux et de nos littoraux.

Il propose une régression jamais vu du droit de l'environnement :

- Simplification tous azimuts des démarches administratives en faveur des développeurs (*le Figaro 13/8*)
- Modification des règles de consultation du public
- Mesures visant à réduire drastiquement les capacités de recours contre ces projets qui suscitent de fortes oppositions locales (*le Figaro 13/8*)
- Destruction facilitée des espèces animales protégées par l'obtention de dérogations pour « raison impératives d'intérêt public majeur »... etc

Et tout cela POURQUOI ?

Il faudrait implanter des éoliennes pour décarboner notre électricité...

FAUX ! Notre électricité est décarbonée à 92% grâce au nucléaire (*6g CO₂ par kWh*) et l'Hydraulique (*10g de CO₂ par kWh*).

L'éolien ne produit que 23% de sa capacité. Il doit être suppléé par du gaz (*412g de CO₂ par kWh*) ou du charbon (*1048g de CO₂ par kWh*)

Eolienne + gaz = 345 g de CO₂ par kWh produit !

Les éoliennes devraient assurer la sécurité de notre approvisionnement et garantir notre indépendance énergétique en matière d'électricité ...

FAUX ! L'éolien est intermittent et aléatoire et produit peu quand il fait très chaud ou très froid, alors que le besoin en électricité est plus important. En 2021 la puissance éolienne installée a été accrue de 7,1% et la production a

baissé de 7,2% (Source bilan RTE 2021)

Une éolienne c'est 23% de vent et 77% de gaz importé = dépendance +de CO2

Les éoliennes rapporteraient de l'argent à l'Etat ...

FAUX ! « Depuis le début des années 2000 les coûts directs de soutien à l'éolien représentent une somme entre 72,7 et 90 milliards d'euros » (rapport Aubert 3594, 25/11/20)

Le prix actuel de notre électricité n'a rien à voir avec le prix réel de production qui a très peu évolué. Il est calculé à partir du prix du gaz qui flambe. L'éolien bénéficie d'un prix garanti : 91,4€ en 2021 (source CRE 15/7/21)

« L'État paie les opérateurs quand le prix du marché est inférieur au prix garanti, et inversement, les opérateurs doivent reverser des recettes à l'État lorsque le prix du marché dépasse le prix garanti » (Source AFP 18/7/22)

Ce n'est qu'un juste retour, loin de couvrir les coûts antérieurs !

De plus, la politique erratique en matière d'énergie électrique ces dernières décennies a fragilisé notre système. Les 1 800 MW de Fessenheim, fermée pour des raisons politiques, font cruellement défaut et la faible production intermittente de l'éolien obligent EDF à importer de l'électricité à un prix délirant (ex : plus de 500€ le 20/8/22). Dans le même temps, EDF est obligé de vendre 25% de sa production à ses concurrents à 42€ le MWh et d'acheter l'électricité éolienne à 91,4€ ! (Source CRE tableau 15 juillet 21)

Enfin, les coûts induits de l'éolien : lignes, postes sources, systèmes pour gérer l'intermittence...ne sont pas pris en compte dans les calculs (Rapport Cour des comptes 2018) Ils majorent encore l'addition. **STOP les Français paient !**

La présence d'éoliennes n'affecterait pas la valeur de nos habitations ?

FAUX ! Le rapport de l'ADEME (juin 2022), très péremptoire dans ses conclusions, présente en page 45 à 47 les limites de son étude qui la réduisent à néant !.. De plus des jugements et des témoignages nombreux apportent un démenti indiscutable à ce document très orienté.

Sondage Le POINT août 22 : En échange d'une aide financière accepteriez-vous de vivre à côté d'une éolienne ?

NON : 84, 4% (7922 réponses) **OUI : 15,6%** (1462 réponses)

Pour plus d'informations merci de consulter notre site ou écrire à notre adresse électronique :
<https://www.ventcontrairetouraineberry.com>
federation.vent.contraire.tetb@gmail.com